

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023 - A 18 H 30

Le 26 octobre 2023 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER (arrivée à 18 h 46), Brigitte VIOLET, Richard VACOSSAINT, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Hélène LARBI, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Annie BERQUER (absente excusée de 18 h 30 à 18 h 46), Romain HÉMART

Absent : néant

Pouvoir : Romain HÉMART donne pouvoir à Jean-Charles VITAUX.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2023 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

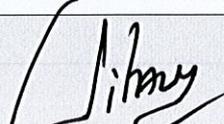
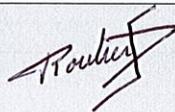
Ordre du jour :

5. **SIEA Caux Nord Est – Extension du périmètre d'exercice de la compétence « Assainissement Non Collectif » à la totalité du territoire de Wanchy-Capval. Modification des statuts du Syndicat,**
6. **CCVS – Signature convention de groupement de commande balayage et lavage mécanisés des voiries bordurées (novembre 2023 - octobre 2024),**
7. **Personnel communal – Renouvellement Contrat Unique d'Insertion (CUI) et augmentation du volume horaire,**
8. **Personnel communal – Création CUI – Renfort à la cantine et travaux d'entretien dans divers locaux,**
9. **Informations et questions diverses.**

1. **SIEA Caux Nord Est – Extension du périmètre d'exercice de la compétence « Assainissement Non Collectif » à la totalité du territoire de Wanchy-Capval. Modification des statuts du Syndicat**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'extension du périmètre d'exercice de la compétence « Assainissement Non Collectif » par le SIEA Caux Nord Est, au reste du territoire de la Commune de Wanchy-Capval. La compétence « Assainissement Non Collectif » sera ainsi transférée au syndicat pour l'ensemble du territoire de la Commune de Wanchy-Capval et non plus seulement pour les hameaux de Fumechon, Capval et du Mont Landrin.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

- D'autoriser le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-035.

2. CCVS – Signature convention de groupement de commande balayage et lavage mécanisés des voiries bordurées (novembre 2023 - octobre 2024)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'adhérer au groupement de commande « balayage et lavage mécanisés des voiries bordurées » de novembre 2023 à octobre 2024.

Article 2 : D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-036.

Arrivée de Madame Annie BERQUER à 18 h 46.

3. Personnel communal – Renouvellement Contrat Unique d'Insertion (CUI) et augmentation du volume horaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter de renouveler le Contrat Unique d'Insertion (Parcours Emploi Compétences = PEC) à compter du 15 novembre 2023 à raison de 26/35^e contre 20/35^e actuellement.
- D'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour ce contrat.

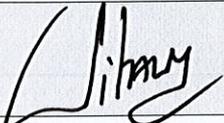
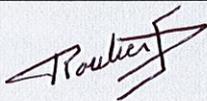
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-037.

4. Personnel communal – Création CUI – Renfort à la cantine et travaux d'entretien dans divers locaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter de créer un Contrat Unique d'Insertion (PEC) à compter du 06 novembre 2023 à raison de 20/35^{ème}.
- D'indiquer que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour ce contrat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2023-038.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

5. Informations et questions diverses

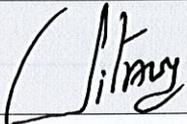
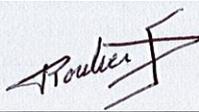
Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Que la fréquentation de la cantine scolaire a augmenté et compte environ à 35 élèves par service. Il est à noter que le nombre d'enfants relevant de la maternelle est important et demande au personnel de passer plus de temps pour eux. Il faut aussi que le service soit effectué rapidement pour permettre aux enfants d'avoir une récréation suffisante avant la reprise des cours l'après-midi. Aussi, les repas confectionnés par la société API, livrés en liaison froide, donnent toute satisfaction mais nécessitent de nombreuses manipulations pour les agents de service de la cantine scolaire. Ils doivent réchauffer et sonder les plats, mélanger leur contenu pour une homogénéisation de la température des aliments, couper le pain, laver les fruits, les éplucher, les couper, retirer les emballages individuels des fromages,...). Ces tâches n'existaient pas avec le précédent prestataire de service. Suite à ces changements, un agent viendra en renfort aider au service tous les midis.
- Qu'un stage d'immersion d'une semaine du 30/10 au 03/11/2023 (soit 16/35^e) sera effectué par une personne lui permettant de découvrir les tâches à réaliser pour l'entretien des divers locaux de la commune.
- Que La Commune de Beauchamps a été félicitée par le jury départemental des Villes et Villages fleuris pour son implication dans la valorisation du cadre de vie du département favorisant ainsi l'accueil des touristes. Elle s'est vue décernée le "2ème Prix d'honneur" et le "Prix spécial du Jardinier". La remise de prix aura lieu le 5 décembre 2023 à 18 h au Théâtre du Jeu de Paume à Albert. Le Conseil Municipal salue le travail et l'implication du personnel communal des espaces verts ainsi que le travail de la commission « environnement, embellissement du village – cimetière pour la confection du dossier de présentation.
- Avoir reçu une proposition de la société DUVALAIR pour la réalisation de photos aériennes en hélicoptères entre mars et mai 2024. Le coût annoncé est de 380 € HT pour 30 à 35 clichés minimum sous plusieurs angles selon les besoins de la collectivité. Le Conseil Municipal est favorable. Monsieur le Maire prendra contact avec cette société.
- La Sécurité Civile sera présente au sein de la commune du 30 octobre au 9 novembre 2023. Les travaux prévus sont les suivants :
 - * Elagage et débroussaillage des bassins du lotissement de Besonville et de la SIP
 - * Entretien du Chemin des Sapeurs et du Chemin menant à Embreville depuis le Chemin de la ValléeDes bennes seront mises à disposition par la CCVS pour recueillir les branchages.

Monsieur MAILLARD demande également la taille des arbres risquant d'endommager des clôtures du marais. Monsieur BLONDIN signale qu'un arbre est tombé dans l'ancienne Bresle du côté de l'ancienne sucrerie et qu'il serait intéressant que la sécurité civile le débite. Monsieur le Maire ajoute qu'un « pot » de départ sera servi au contingent.

- Qu'une réunion est prévue avec les riverains de la rue du Lieu Dieu, le 28/10/2023 à 10 h face au 2B, afin de sécuriser cette rue en abaissant la vitesse des véhicules (ralentisseurs/chicanes...) Madame VIOLET s'excuse, elle ne sera pas présente à cette réunion. Le passage protégé demandé par les Ecuries du Lieu Dieu sera aussi évoqué.
- La commune accueille une personne en qualité de TIG (Travail d'Intérêt Général) depuis le 23/10/2023 au service technique pour 4 semaines (soit 140 heures),

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

- 2 jeunes stagiaires Beauchampoïses seront accueillis durant la période du 04 au 15/12/2023, au service technique pour effectuer une formation en milieu professionnel et plus particulièrement des travaux d'espaces naturels et ruraux et travaux d'aménagements paysagers.
- Avoir reçu une proposition de la CCVS en vue de la mise à disposition d'une licence IV
- Que le Préfet du département a retenu le scénario II' pour le passage de la ligne de 400 000 volts. Cette ligne devrait traverser le Lieu Dieu puis la forêt d'Eu. Monsieur le Maire ajoute qu'un nouveau poste électrique sera construit sur la commune de Beauchamps en fond de Vallée et le poste situé sur la RD1015 sera détruit. Les poteaux RTE (90 000 volts et 225 000 volts) seront supprimés. Restent les lignes de 20 000 volts d'ENEDIS à intégrer dans les mesures compensatoires du projet.

Questions diverses :

Monsieur ROUTIER informe l'assemblée que des panneaux de signalisation seront remplacés et qu'une peinture sera apposée sur « les haricots » situés face à l'ancienne sucrerie. Le montant de la dépense s'élève à 3 722.23 € TTC. Il signale aussi que suite à la réfection de la RD 1015 par le département de la Somme, les bouches à clé et tampons sont enfoncés de la mairie jusqu'à la sortie de Beauchamps vers Gamaches.

Madame Dumont ajoute qu'il reste des traces de goudron.

Madame RENIER demande :

* la possibilité d'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. La commune se rapprochera de la FDE 80.

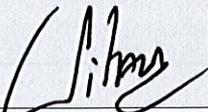
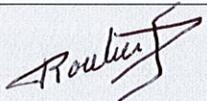
* l'installation d'une protection sur le linteau situé au bas de l'escalier d'accès depuis la salle des sports jusqu'au local de stockage des ballons,

* l'état d'avancement des ventes de terrains Route de Bouvaincourt. Monsieur le Maire répond que, pour le moment, il n'y a pas de terrain vendu. La conjoncture économique (taux élevés des banques, augmentation du coût des matériaux...) n'est pas favorable. Le dossier continue malgré tout d'avancer. Le géomètre a borné le terrain récemment. Un permis de construire a été déposé pour la résidence seniors. Il ajoute aussi, que pour la construction de l'EPR2 de Penly, il y a un besoin de 1 500 logements et que l'Etat a mis en place un taux zéro pour les primo-accédants.

Monsieur BOIVIN demande le nettoyage des grilles d'évacuation des eaux pluviales situées à l'angle de la Rue de l'Ancien Pont d'Incheville et de la Rue du Hamel. Monsieur le Maire répond que ce travail a été réalisé ce jour.

Madame BOINET :

- Informe que l'opération brioches a été un succès. La somme de 1 081.09 € a été collectée.
- Souligne l'efficacité et le professionnalisme du personnel technique désherbé (3 agents + 1 TIG) qui a le talus cote d'Embreville,
- Informe que la commission « fêtes et cérémonies » s'est réunie pour évoquer l'arbre de Noël des enfants. La commission propose d'offrir un repas à l'ensemble des élèves le jeudi 21 décembre. Ce repas serait servi à la salle polyvalente. Les élus aideront les agents pour le service. Madame VIOLET a obtenu le prêt d'un four supplémentaire auprès de la société API. Des chocolats et les jouets de Noël seront distribués aux enfants par le Père Noël. Elle ajoute que les enseignantes n'ont pas répondu favorablement quant à la confection et l'installation des décorations dans le sapin de Noël situé sur la Place du Général Leclerc par les enfants. Une demande sera effectuée auprès du club des aînés pour savoir s'ils accepteraient de recouvrir des boîtes avec du papier cadeau. La nouvelle association de parents d'élèves « Les Ecoliers de Beauchamps » sera aussi sollicitée.
- Informe qu'il est nécessaire de recommander du vin pétillant pour les vœux du Maire (environ 60 bouteilles)
- Informe que le repas des aînés a été une réussite.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Madame BERQUER demande que l'éclairage public reste allumé le week-end de Noël et de l'An. Monsieur le Maire répond que cela est faisable mais que cela a un coût. En effet, cette manœuvre nécessite le déplacement d'un technicien pour régler les horloges.

Madame VIOLET informe :

* que la distribution des bons aux personnes âgées s'effectuera avec les membres du CCAS et la Commission Solidarité - Action Sociale, après le 15/11/2023.

* que la conduite d'eau potable sera prochainement remplacée cote d'Embreville

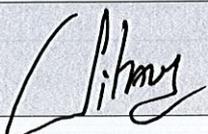
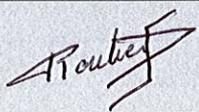
Monsieur BLONDIN rappelle qu'un arbre est tombé dans le marais (évoqué ci-dessus).

Madame DUMONT :

- Signale qu'un jeune homme d'une dizaine d'années sautait du pont situé entre Beauchamps et Gousseauville, cet été. Il est rappelé que cet acte est dangereux et que la baignade est interdite dans la rivière.
- Evoque qu'un riverain s'est plaint cet été de la baisse du niveau de l'eau dans la rivière « La Bresle » provoquant ainsi la prolifération de moustiques. Monsieur le Maire répond que le niveau d'eau est parfois abaissé pour favoriser la remontée des saumons.
- Interroge Monsieur le Maire sur le fait que les trottoirs devaient être réfectionnés en même temps que la RD1015 du 61 Grande Rue jusqu'à la pointe, face au garage de la sucrerie. Monsieur le Maire répond avoir chiffré les travaux. Madame DUMONT insiste et ajoute que ce trottoir, juste borduré, est en piteux état.

Monsieur MAILLARD informe que deux passages de RTE sur le terrain et un passage en hélicoptère sont prévus afin d'analyser le terrain et prévoir un levé topographique des zones de passage de la ligne de 400 000 Volts. Il rappelle que cette ligne met en péril les projets de développement du centre équestre du Lieu Dieu. Il souligne néanmoins l'engagement de RTE à savoir l'effacement total des poteaux sur l'ensemble du territoire de Beauchamps.

La séance est levée à 19 h 48.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---